

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 07 JUILLET 2026 à 19H00**

N° 2026-055

OBJET : Décision modificative n°1 au budget principal 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 26

L'An **DEUX MIL VINGT SIX**, le **SEPT JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-six, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

PRESENTS : (22)

Marielle JUILIEN, Maire, Nicolas BALMONT, Anne-Gabrielle JOUFFREY, Richard FROSSARD, Laurence GODENIR, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Christine CLAUDE, Bernard CHATELAIN-CADET Adjoints au Maire et Denise AVRILLIER, Jocelyne GHENO, Laurent STEFANI, Jean-Pierre CHOMIENNE, Isabelle DAGAND, Rodolphe GOUSSAIN, Delphine FALQUET, Valérie DUTHEIL, Marie-Pierre COLUBI, David HERRERO, Nicolas LAVEUVE, Etienne RAGOT, Brigitte VERGER et Philippe CHAPPET, conseillers municipaux.

ABSENTS ET REPRESENTES : (4)

Angélique DALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DAGAND, Clémentine DUNAND a donné pouvoir à Valérie DUTHEIL, Yoann COURSEL a donné pouvoir à M. Nicolas BALMONT, Antonia CHARLES a donné pouvoir à Philippe CHAPPET.

ABSENT ET EXCUSE (1)

Marc WILD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Etienne RAGOT

LE MAIRE expose

Il convient d'approuver une décision modificative n°1 au budget principal afin de permettre les écritures d'ordre liées au remboursement des avances sur le marché public d'aménagement des Guinettes et l'inscription des avances possibles au titre des avances du marché public de travaux de rénovation de la salle polyvalente. Et également de réorganiser les crédits inscrits pour la réalisation des travaux d'entretien forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026-054 du 07 juillet 2026 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Commune,

VU la délibération n°2026-008 du 18 février 2026 portant approbation du budget principal de la Commune pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n°1 au budget principal de la Commune ayant reçu l'avis favorable de la commission finances et administration générale réunie le 30 juin 2026,



APRES AVOIR DELIBERE
DECIDE, à l'unanimité – 26 voix pour

D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget principal 2026 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Objet
Fonctionnement	023	7 500,00 €	0,00 €	Transfert à la section d'investissement
	61524	-7 500,00 €	0,00 €	Diminution de crédits
	61524	43 000,00 €	0,00 €	Travaux d'abatage pour vente signée
	7022		62 000,00 €	Recettes non inscrites vente de bois
	TOTAL FONCTIONNEMENT	43 000,00 €	62 000,00 €	
Investissement	2117	7 500,00 €	0,00 €	Travaux forestiers à inscrire en investissement
	2151	13 000,00 €	0,00 €	Avance travaux Guinnettes
	2313	42 000,00 €	0,00 €	Avance travaux Salle Polyvalente chapitre 041
	2313	-42 000,00 €	0,00 €	Transfert du chapitre 23 vers chapitre 041
	238	42 000,00 €	0,00 €	Inscription des avances à verser MP salle Po
	021		7 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement
	238		42 000,00 €	Remboursement de l'avance Salle Po
	238		13 000,00 €	Remboursement de l'avance Guinnettes
	TOTAL INVESTISSEMENT	62 500,00 €	62 500,00 €	

DIT que la décision est votée en suréquilibre tout comme le budget principal 2026.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Etienne RAGOT

Le Maire,
Marielle JUILIEN


